



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/WG.6/2/LKA/1
2 mai 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Deuxième session
Genève, 5-16 mai 2008

**RAPPORT NATIONAL PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 15 a) DE
L'ANNEXE À LA RÉOLUTION 5/1 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME***

Sri Lanka

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

I. MÉTHODOLOGIE

1. Le rapport national de Sri Lanka pour l'Examen périodique universel (EPU) a été établi par le Gouvernement sri-lankais en se fondant sur les Directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel¹ à l'issue de vastes consultations et discussions avec des parties prenantes très diverses.
2. Le Ministère de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme, principale instance gouvernementale de promotion et de coordination des activités se rapportant aux droits de l'homme, a été chargé d'organiser les réunions et discussions et d'assurer un dialogue constant avec les ministères et départements gouvernementaux, les organismes d'État, notamment la Commission des droits de l'homme de Sri Lanka, la police et les forces armées ainsi qu'avec divers acteurs de la société civile – y compris des particuliers et des organisations non gouvernementales. Le rapport national a été élaboré sur la base des sept grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels Sri Lanka est partie. Les observations finales des organes conventionnels et les rapports des procédures spéciales des Nations Unies ont été analysés par les institutions gouvernementales compétentes afin de déterminer les domaines dans lesquels le Gouvernement a réussi à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme et de repérer les insuffisances.
3. Le rapport remplit deux fonctions: il permet au Gouvernement de s'acquitter de son obligation de présenter un rapport national dans le cadre de l'Examen périodique universel et il forme la base d'une analyse approfondie des forces et des difficultés du pays qui aidera à élaborer un plan d'action national de promotion et de protection des droits de l'homme conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne (1993).

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. La République démocratique socialiste de Sri Lanka est une nation insulaire d'une superficie de 65 610 kilomètres carrés située dans l'océan Indien au sud du sous-continent indien. Elle compte environ 20 millions d'habitants d'origines ethniques et de religions très diverses. Les Cinghalais représentent 74 % de la population, les Tamouls 18 % (y compris les Tamouls d'origine indienne récente) et les musulmans 7 %. Ce sont les principaux groupes ethniques du pays où vivent par ailleurs d'autres groupes ethniques minoritaires qui représentent environ 1 % de la population. Le cinghalais et le tamoul sont les deux principales langues parlées à Sri Lanka. L'anglais est également largement utilisé. Tant le cinghalais que le tamoul sont reconnus comme langues officielles par la Constitution, l'anglais étant la langue lien. Tous les citoyens sri-lankais adultes jouissent du droit de vote depuis 1931 et ont toujours élu leur gouvernement sur la base d'un système multipartite de démocratie représentative. Sur le plan économique, Sri Lanka appartient à la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Il a célébré récemment le sixantième anniversaire de son indépendance, obtenue en 1948.
5. La Constitution prévoit la séparation des pouvoirs des trois grandes branches du Gouvernement: le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Sri Lanka est doté d'un système de président exécutif; le Président est le chef de l'État et du Gouvernement et il est élu tous les six ans. Le Parlement est l'organe législatif et compte 225 membres², élus pour un mandat de six ans à la proportionnelle, la circonscription étant le district administratif. L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie par la Constitution. Le pouvoir judiciaire rend la justice conformément à la Constitution et autres lois du pays. La juridiction suprême s'assure de la constitutionnalité (conformité avec les chapitres III et IV relatifs aux droits fondamentaux et linguistiques) de toute loi avant sa promulgation, et l'exercice du pouvoir exécutif est soumis à un contrôle judiciaire. La Constitution prévoit aussi la décentralisation de pouvoirs au profit des provinces dans un cadre unitaire.

6. La garantie des droits fondamentaux est une tradition à Sri Lanka qui s'explique par un respect de longue date pour la légalité. Depuis la naissance du système juridique moderne du pays en 1833, le droit interne contient des dispositions énonçant un grand nombre des droits dont la Constitution de 1972 fait des droits fondamentaux.

7. Entre autres objectifs inscrits dans le préambule de la première Constitution républicaine de 1972 figure la réalisation des libertés et droits de l'homme fondamentaux de tous les citoyens. Cette constitution comprend aussi un chapitre intitulé «Libertés et droits fondamentaux» et reconnaît à chacun le droit à l'égalité, la liberté de ne pas être arbitrairement privé de sa vie, la liberté et la sécurité de la personne, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté de jouir de sa propre culture et de la promouvoir, la liberté de réunion, la liberté d'association, de parole et d'expression, la liberté de circulation et de résidence et le droit d'être à l'abri de la discrimination dans l'emploi public. L'élaboration de la jurisprudence des droits fondamentaux a été entravée par l'absence d'une procédure spéciale visant à rendre ces droits justiciables en tant que droits fondamentaux.

8. La deuxième Constitution républicaine de 1978 comportait un chapitre énonçant les droits fondamentaux et prévoyait un moyen de recours rapide auprès de la plus haute juridiction du pays, la Cour suprême. L'article 3 dispose que la souveraineté appartient au peuple et est inaliénable. La souveraineté inclut le pouvoir de gouverner, les droits fondamentaux et le droit de vote. La Constitution est le cadre général de la gouvernance du pays, elle constitue la norme par rapport à laquelle les lois nationales ainsi que l'action et les décisions du Gouvernement³ sont élaborées et évaluées. L'article 4 d) de la Constitution fait obligation à tous les organes du Gouvernement – exécutifs, législatifs et judiciaires – de respecter, de garantir et de promouvoir les droits fondamentaux et restreint la mesure dans laquelle ces droits peuvent être sujets à dérogation ou limitation. Comme celle de 1972, la Constitution de 1978 n'autorise la suspension de ces droits en aucune circonstance, même en cas d'état d'urgence.

9. Au nombre des droits reconnus par la Constitution de 1978 figurent la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit de ne pas être victime de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le droit à l'égalité, le droit de ne pas être arrêté, détenu et châtié arbitrairement, l'interdiction de la législation pénale à effet rétroactif et la liberté d'expression, de réunion, d'association, d'occupation et de circulation. La liberté de pensée, de conscience et de religion et le droit de ne pas être torturé sont reconnus comme des droits absolus auxquels il ne peut être dérogé.

10. L'exercice de certains droits peut être limité pour des raisons qui sont précisées, par exemple dans l'intérêt de la sécurité nationale ou de l'harmonie raciale et religieuse, ou eu égard aux privilèges parlementaires, à la bonne marche de la justice, à la diffamation ou à l'incitation à commettre un délit, ou encore à l'économie nationale. Certains droits des forces armées et des forces de police peuvent aussi être restreints pour que ces forces s'acquittent convenablement de leurs fonctions ou pour maintenir la discipline. Dans tous les cas, ces restrictions doivent être fixées par la loi.

11. L'article 126 prévoit un droit d'accès direct à la Cour suprême pour demander réparation d'une violation des droits fondamentaux. En vertu de cet article, la Cour suprême est seule habilitée à entendre et trancher toute question concernant la violation ou la violation imminente d'un droit fondamental inscrit dans la Constitution. D'une manière générale, la Constitution et d'autres lois, ainsi que le droit dérivé, fixent le cadre normatif et institutionnel de la protection des droits de l'homme.

12. Sri Lanka accorde la plus haute importance aux instruments multilatéraux relatifs aux droits de l'homme et est partie aux sept principaux d'entre eux⁴. Il est également signataire de la nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le droit interne qui donne effet aux instruments internationaux auxquels Sri Lanka est partie peut prendre plusieurs formes dont les suivantes: a) promulgation d'une législation globale au moyen d'une loi-cadre; b) lois au coup par coup, y compris des dispositions constitutionnelles; et c) des règlements d'application (par exemple dans le domaine des droits du travail ou de l'environnement)⁵.

A. Principaux défis contemporains

13. Depuis près de vingt-cinq ans, Sri Lanka est contraint de combattre les actes de terrorisme commis par une organisation terroriste séparatiste, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). Les LTTE sont considérés comme une organisation terroriste par un grand nombre d'États Membres de l'ONU, notamment 25 pays de l'Union européenne, l'Inde, les États-Unis et le Canada, et comme l'une des plus implacables. Ils se battent pour obtenir un État séparé dans le nord et l'est du pays. Récemment, le Gouvernement a chassé les LTTE de toute la province orientale et il s'emploie maintenant à stabiliser la vie économique, sociale et politique de la population qui a vécu dans une zone de conflit pendant plus de vingt ans. Il doit notamment rétablir l'administration civile, le développement économique à court et à long terme et l'infrastructure pour appuyer le progrès économique. Les structures politiques locales sont redynamisées pour garantir et promouvoir les droits démocratiques des habitants de la province. Entre autres conséquences directes, le conflit a semé la mort, détruit des biens personnels et collectifs, déplacé des populations, fait des réfugiés, entravé le développement économique, mis à rude épreuve des ressources économiques limitées, causé des traumatismes psychosociaux, obligé à réadapter et à réinsérer les ex-combattants, y compris les enfants soldats, et créé un climat d'insécurité et de peur dû à la menace terroriste.

14. En décembre 2004, le tsunami dans l'océan Indien a dévasté près des deux tiers des côtes du pays, causant d'énormes pertes humaines et matérielles dont le pays n'est pas encore totalement remis. Ni le conflit terroriste, ni les ravages du tsunami n'ont ébranlé la volonté ferme du Gouvernement d'assurer le respect des droits de l'homme en prenant des mesures pour promouvoir et protéger les droits de l'homme de tous les citoyens, indépendamment de leur religion, de leur appartenance ethnique ou de leur langue.

B. Cadre institutionnel national de protection et de promotion des droits de l'homme

15. La Commission des droits de l'homme de Sri Lanka a été créée en 1996⁶ avec pour mission générale de promouvoir et protéger ces droits dans le pays. Conformément à la Constitution, elle peut enquêter au sujet de plaintes relatives à des violations ou des violations imminentes des droits fondamentaux. La Commission dispose de 10 bureaux régionaux qui lui permettent de s'acquitter de ses fonctions au niveau des districts.

16. Le Ministère de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme a été créé en 2006 et a notamment pour mission de promouvoir les droits de l'homme et d'assurer la coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et autres instances internationales de défense des droits de l'homme; de formuler et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets de mitigation et de gestion des catastrophes, ainsi que de relèvement, et d'impulser et de coordonner des projets financés par l'aide étrangère dans ce domaine. Dans toutes les initiatives auxquelles il participe, le Ministère assure l'intégration d'approches fondées sur les droits de l'homme. Un Comité interministériel sur les droits de l'homme, qu'il coordonne et dont

il facilite les travaux, permet à de nombreuses parties prenantes de participer à la formulation des politiques relatives aux droits de l'homme – le Comité formule des recommandations au sujet de la promotion et de la protection des droits de l'homme à Sri Lanka et veille à ce que les institutions gouvernementales concernées donnent suite à ses recommandations. Il ordonne en outre des enquêtes sur les allégations de violation des droits de l'homme qui sont portées à son attention. Le Ministre de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme a créé un comité de haut niveau chargé d'examiner les allégations qui se rapportent à l'enlèvement d'enfants aux fins de les mener au combat, à la suite d'un dialogue avec le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Ce comité complète le travail de l'Équipe spéciale désignée conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Sri Lanka a été l'un des premiers États à mettre en place son équipe spéciale nationale. Conscient du rôle actif et énergique joué par la société civile dans la vie publique, notamment dans le domaine des droits de l'homme, le Ministère a créé un comité consultatif auprès du Ministre des droits de l'homme dans le cadre duquel les acteurs de la société civile ont été encouragés à dialoguer avec des acteurs gouvernementaux importants, à exprimer leurs préoccupations et à impulser la formulation de politiques publiques.

17. Le Ministère de la justice et de la réforme des lois a pour mission de formuler et de mettre en œuvre des politiques, plans et programmes visant une administration de la justice efficace et judicieuse et une réforme des lois propre à mieux assurer la reconnaissance, la protection et la promotion des droits des citoyens. Il compte divers départements dont celui de l'Attorney général, la Commission d'aide judiciaire (qui a été créée en 1978 pour apporter des conseils juridiques aux personnes dans le besoin et assurer leur représentation en justice, et qui administre le service des droits de l'homme et le service des droits des prisonniers), la Commission du droit de Sri Lanka et le Département des prisons⁷. Le Ministère appuie un autre dispositif important de règlement des différends qui joue un grand rôle dans la réalisation des droits de l'homme, à savoir le mécanisme de médiation. Celui-ci a commencé à fonctionner en 1988 à la suite de l'adoption de la loi n° 72 de 1988 sur les bureaux de médiation qui énonce les règles générales de la médiation à Sri Lanka. Ce dispositif est encadré par la Commission sur les bureaux de médiation, dont les membres sont désignés par le Président. Chacun des 25 districts du pays dispose au moins d'un bureau de médiation composé de 12 membres issus de la collectivité locale. Ces bureaux traitent des différends mineurs d'ordre local qui leur sont soumis (parfois volontairement). La valeur de ce mécanisme tient à ce que des personnalités locales aident à régler les différends rapidement et à l'amiable, sans frais pour les parties en présence, et à ce qu'il allège le volume de travail des tribunaux.

18. La Commission parlementaire des pétitions est à la disposition des personnes qui estiment être victimes d'une violation de leurs droits fondamentaux ou autre injustice de la part d'un agent de l'État, d'une société publique ou d'une autorité locale ou institution analogue. Elle peut enquêter directement sur la violation ou renvoyer la question au Médiateur pour enquête et rapport. L'Union interparlementaire (UIP) ayant proposé la création d'une commission parlementaire des droits de l'homme, des questions humanitaires et de l'état de droit, le Gouvernement a renvoyé cette proposition aux dirigeants des partis politiques au Parlement. Lorsque le consensus se sera fait à ce sujet, il demandera à l'UIP de l'aider à mettre en place ce mécanisme et à le renforcer.

19. Le Commissaire parlementaire pour l'administration, connu généralement sous le nom de Médiateur, est une institution constitutionnelle à laquelle peut avoir recours toute personne lésée par une décision d'un agent de l'État ou d'une autorité publique. Le Médiateur est habilité à agir par la loi-cadre n° 17 de 1981 qui a été modifiée en 1994 pour permettre au public d'avoir directement accès à ses services.

20. La loi sur les commissions d'enquête de 1948 (telle qu'amendée) prévoit la nomination de commissions chargées d'enquêter sur diverses questions, y compris celles qui se rapportent aux droits de l'homme. Récemment, le Président a nommé deux commissions de cette nature pour enquêter sur des allégations de violations graves des droits de l'homme. La Commission présidentielle chargée d'enquêter sur des allégations de violations des droits de l'homme est actuellement saisie de 15 affaires. À la suite des enquêtes menées par la police sous sa direction à partir du début 2007, la Commission a commencé à enquêter en janvier 2008 sur une affaire qui a eu un fort retentissement – la mort de cinq jeunes à Trincomalee – puis, en mars, sur la mort de 17 travailleurs humanitaires de l'ONG française Action contre la faim. En outre, une enquête s'ouvrira prochainement sur l'assassinat de 10 civils musulmans à Pottuvil dans la province orientale. Toutes les autres questions en sont au stade de l'enquête. Ouvrant les travaux de la Commission à l'examen de la communauté internationale, le Président a demandé le concours d'une équipe d'observateurs internationaux, le Groupe international indépendant de personnes éminentes (IIGEP)⁸, qui est chargée de veiller à ce que la Commission procède conformément aux normes et critères internationaux. Les experts qui font actuellement partie de cette structure unique ont choisi de renoncer au mandat qu'ils exercent à titre personnel lorsque celui-ci viendra à expiration au bout d'un an, à la fin du mois de mars 2008.

21. La Direction des droits de l'homme et du droit humanitaire de l'armée sri-lankaise organise des programmes de sensibilisation aux droits de l'homme et au droit humanitaire à l'intention du personnel des forces de sécurité. À la fin de 2007, 95 % des membres de l'armée en avaient bénéficié. L'initiative étant généralement considérée comme utile, les autres services armés ont eux aussi élaboré des programmes de formation, et il est proposé que la police fasse de même. Le Comité interministériel sur les droits de l'homme étudie des mesures visant à renforcer le niveau de la formation en coopération avec d'autres institutions de l'État et le Comité international de la Croix-Rouge. Les cellules des droits de l'homme existant dans les trois services armés, qui font directement rapport à leurs commandants respectifs, assureront la liaison. En outre, des officiers de liaison civils et militaires ont été désignés pour toutes les régions en proie au conflit, et le Gouvernement envisage de créer une direction de la liaison civile et militaire au niveau central. Une commission nationale du droit international humanitaire a également été créée sous la présidence du Conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères. Elle a notamment pour mission d'examiner la nécessité d'intégrer les instruments du droit international humanitaire dans le droit interne et l'éventualité d'adhérer à ces instruments. Participent largement à ses travaux, les ministères et départements d'exécution, comme le Ministère de la défense, les forces armées, le Bureau de l'Attorney général et les services du Rédacteur des lois. L'un des résultats directs des travaux de la Commission a été l'élaboration de lois donnant effet aux Conventions de Genève de 1949 sous la forme de la loi n° 4 de 2006 sur les Conventions de Genève et la ratification par Sri Lanka de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Des représentants du CICR sont en outre invités à participer aux débats de la Commission, si besoin est.

22. Le Département de la police de Sri Lanka administre une division des droits de l'homme qui cherche à renforcer le rôle des services de maintien de l'ordre dans la protection des droits de l'homme⁹. Dans ce but, la police met en œuvre un programme visant à former le personnel à l'utilisation du renseignement dans le maintien de l'ordre, à renforcer les capacités et à instaurer des politiques de transparence, de promotion des droits de l'homme/du droit humanitaire et des procédures légales de maintien de l'ordre au sein de la communauté. Une unité spéciale d'enquête a été établie avec pour mission d'enquêter sur les allégations de torture et d'en poursuivre les auteurs. Des bureaux pour les femmes et les enfants ont été ouverts dans la quasi-totalité des commissariats de police du pays. Confiés à des policières, ils sont ouverts pendant toute la journée et ont pour mission de venir rapidement en aide aux victimes.

23. Le Gouvernement a créé au moyen d'une loi l'Institut de la Fondation de Sri Lanka dans l'objectif de protéger les droits de l'homme et de promouvoir la compréhension et la coopération internationales et le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction. Le Centre des droits de l'homme de la Fondation participe directement à des activités d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (notamment à l'élaboration de programmes d'étude) et à la diffusion d'informations se rapportant aux droits de l'homme.

III. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME – MISE EN ŒUVRE

24. La Constitution vise à assurer à «tous les peuples la liberté, l'égalité, la justice, les droits de l'homme fondamentaux et l'indépendance de la magistrature, patrimoine inaliénable qui garantit la dignité et le bien-être des générations successives de la population de Sri Lanka et de tous les peuples du monde»¹⁰.

25. Sri Lanka joue un rôle actif dans les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies. Il a siégé à l'ancienne Commission des droits de l'homme et est membre du nouveau Conseil des droits de l'homme depuis sa création, en 2006. Étant partie aux sept principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, le pays s'emploie à présenter des rapports périodiques comme il est tenu de le faire en vertu des dispositions pertinentes desdits instruments. Comme on l'a déjà dit, le Ministère des affaires étrangères est à la tête des efforts accomplis par Sri Lanka pour s'acquitter de ses obligations dans ce domaine. Avec la création de la Commission des droits de l'homme de Sri Lanka et d'un Ministère d'exécution chargé de la promotion des droits de l'homme, en 1996 et 2006, respectivement, le pays s'est doté d'un nouveau dispositif national solide pour veiller au suivi des observations finales des organes conventionnels et à la mise en œuvre des obligations contractées.

26. Outre les grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, Sri Lanka est également partie à plusieurs autres instruments internationaux dans ce domaine¹¹, ainsi qu'aux quatre Conventions de Genève de 1949. Les décrets d'application adoptés en 2006 lui permettent de s'acquitter pleinement de ses obligations en vertu des instruments relatifs aux conflits armés et au droit humanitaire¹².

27. Sri Lanka assure de diverses manières la mise en œuvre de ses obligations en matière de droits de l'homme. La violation des droits énoncés au chapitre III de la Constitution relève de la Cour suprême si elle résulte d'un acte de l'exécutif ou de l'administration, et des tribunaux ordinaires si elle est le fait d'acteurs privés. Comme on l'a dit aussi, toute loi portant atteinte à des droits fondamentaux peut être remise en cause dans le cadre de l'examen dont elle fait l'objet avant sa promulgation. Un acte de l'exécutif ou de l'administration peut également être contesté par des ordonnances de prérogative – *certiorari*, *mandamus*, interdiction, *quo warranto* et *habeas corpus* – auxquelles toute personne lésée peut avoir recours. Ce système, qui s'inspire du droit anglais et est inscrit dans la Constitution, permet à toute personne lésée d'obtenir justice en cas d'acte dommageable commis par un agent de l'État. La Cour suprême a reconnu que la possibilité de recourir à ces ordonnances était un droit constitutionnel.

28. La Commission des droits de l'homme de Sri Lanka, le Commissaire parlementaire pour l'administration (Médiateur) et la Commission parlementaire des pétitions sont autant de moyens de remédier à une violation des droits de la personne par la médiation, la conciliation et l'exercice d'une aptitude légale à formuler des recommandations concernant l'organisme/l'agent jugé fautif. Ces institutions jouent un rôle important dans la protection des droits de l'homme des Sri-Lankais.

29. Le Centre pour l'étude des droits de l'homme de l'Université de Colombo a été créé en 1991 en vue de sensibiliser le public aux droits de l'homme et de l'informer des recours qui lui sont ouverts en cas de violation. Il organise des programmes de sensibilisation ciblés sur les élèves des écoles secondaires, les communautés rurales, les travailleurs des plantations, l'armée et la police, les futurs enseignants et ceux qui sont en cours d'emploi, les handicapés et les médias. En outre, des programmes radio sont diffusés chaque semaine en cinghalais et en tamoul pour éduquer le grand public dans le domaine des normes et critères relatifs aux droits de l'homme.

30. Le Gouvernement est résolu à mener un dialogue ouvert et constructif avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et les autres organismes des Nations Unies qui travaillent dans des domaines se rapportant aux droits de l'homme et à l'assistance humanitaire en vue de renforcer encore les capacités nationales. Conformément à cette politique, il a régulièrement invité des responsables des Nations Unies et des titulaires de mandat/procédures spéciales à se rendre à Sri Lanka¹³. En 2007, il a accueilli la Haut-Commissaire pour les droits de l'homme, Louise Arbour, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Sir John Holmes, le Représentant spécial du Secrétaire général sur les droits de l'homme des personnes déplacées, Walter Kälin, et le Rapporteur spécial sur la question de la torture, Manfred Nowak, et a facilité leur visite. Le Gouvernement continuera à mener cette politique de dialogue ouvert et constructif.

31. Le conflit qui sévit dans le nord et vient de s'achever dans l'est de Sri Lanka a considérablement entravé la promotion et la protection des droits de l'homme dans ces régions. Le Gouvernement n'a cessé d'affirmer qu'il était résolu à régler les problèmes auxquels se heurte la population dans les zones de conflit et à y trouver une solution durable. À cette fin, il a nommé en 2006 un Comité des représentants de tous les partis qui a proposé la pleine application du treizième amendement en tant que mesure préliminaire, y compris l'organisation d'une élection au Conseil provincial de la province orientale ainsi que la désignation d'un conseil consultatif auprès du Gouverneur de la province septentrionale. Cette proposition a été acceptée par le Gouvernement qui y voit un pas important vers une réelle délégation des pouvoirs et un début de solution politique durable à la crise actuelle. Le treizième amendement a été promulgué en 1987 et prévoit une importante délégation des pouvoirs aux provinces. Ses dispositions vont dans le sens de celles qui figuraient dans l'Accord indo-sri-lankais de 1987. Elles s'inspirent étroitement des modalités de partage du pouvoir en vigueur en Inde entre le centre et la périphérie. Elles ont été saluées par certains secteurs de la communauté internationale qui les considèrent comme «un premier pas dans la bonne direction». Le Comité continue de débattre en vue d'élaborer une proposition plus complète d'amendement de la Constitution qu'il soumettra au Parlement pour examen¹⁴. Le Secrétariat de la coordination du processus de paix, créé en 2002, a pour mandat d'affermir et de renforcer le processus de paix tout en promouvant un règlement négocié du conflit. Il a également été chargé de favoriser le développement d'activités génératrices de revenus, en particulier pour les personnes déplacées, en consultation et en coordination avec les acteurs nationaux et internationaux concernés, pour que les populations des provinces orientale et septentrionale disposent de moyens adéquats de gagner leur vie. Le Secrétariat s'efforce aussi d'inculquer des principes et des pratiques démocratiques aux anciens militants qui ont rejoint le processus politique.

A. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

32. À Sri Lanka, des mesures économiques et sociales de grande ampleur ont été prises qui assurent une qualité de vie élevée à la population, laquelle a ainsi à sa disposition des denrées alimentaires de base, des services médicaux, des services éducatifs, des logements et autres services essentiels. Il ne s'agit pas de simples mesures de protection sociale; toutes ces mesures aident la population à tirer pleinement parti de son potentiel, dans la droite ligne des droits civils et politiques

dont elle jouit. Sri Lanka réaffirme l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et la solidarité des droits de l'homme et reste d'avis qu'il convient d'accorder la même attention à chacun de ces droits.

33. Les principes directeurs de la politique d'État énoncés au chapitre VI de la Constitution prévoient que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif doivent être guidés, aux fins de la gouvernance du pays, par la nécessité de promouvoir la protection économique et sociale de la population à laquelle ils doivent assurer un niveau de vie suffisant, notamment une nourriture, des vêtements et un logement suffisants, l'amélioration continue des conditions de vie et la pleine jouissance des possibilités de loisirs et d'activités sociales et culturelles. Conformément aux dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Sri Lanka a toujours suivi et appliqué une politique sociale qui vise à éradiquer la pauvreté et assurer l'accès de tous à la santé, à l'éducation et à la protection sociale, d'où un bilan enviable en matière de développement humain. La réalisation progressive effective de ces droits dépend par ailleurs d'une coopération et d'une assistance technique internationales positives¹⁵.

34. En raison de la longueur du conflit armé qui, pendant près de vingt-cinq ans, a affligé le pays suite aux menaces que faisait peser une organisation terroriste impitoyable, les provinces du Nord et de l'Est enregistrent de faibles taux de développement de l'infrastructure et de l'économie. Les communautés de ces régions (même celles des régions touchées par le conflit qui n'ont pas été déminées) n'ont cependant jamais cessé d'être approvisionnées en denrées alimentaires de base. Les pouvoirs publics y entretiennent aussi des services de santé et d'éducation. Des repas et des uniformes y sont distribués gratuitement aux élèves. Des facilités sont aussi offertes aux élèves pour les aider à passer les examens publics organisés par le Ministère de l'éducation. Les paragraphes qui suivent donnent une idée de l'engagement du Gouvernement à assurer à tous les citoyens des services de santé et d'éducation.

35. Après avoir repris la province de l'Est en 2007, le Gouvernement a lancé un nouveau programme intitulé *nagenahira navodaya* (réveil de l'Est) visant au développement de la province pour l'amener au niveau des autres provinces du pays. Le programme de réinstallation des populations déplacées est sur le point de s'achever et l'accent est mis désormais sur le rétablissement économique, la restauration des moyens de subsistance et le développement des infrastructures propres à faciliter un rétablissement rapide et durable et le retour à la normale. Dans le district de Batticaloa, les autorités locales ont été élues le 10 mars avec un taux de participation d'environ 60 %. Le Gouvernement a annoncé que les élections provinciales se tiendraient en mai, ce qui aura pour effet de mettre en œuvre le treizième amendement à la Constitution dans la province de l'est de Sri Lanka.

36. Selon le rapport sur le développement humain de 2007-2008, Sri Lanka occupe la quatre-vingt-dix-neuvième place sur 177, soit la première place de la sous-région. Le PIB par habitant est d'environ 4 595 dollars des États-Unis¹⁶. La gratuité de l'enseignement assure à la population des zones rurales et aux populations défavorisées un accès plus facile à l'emploi, au profit d'une plus grande égalité sociale, d'une répartition plus équitable des revenus et de la mobilité sociale. Le Gouvernement travaille en coopération étroite avec plusieurs organisations de base non gouvernementales telles que le Mouvement *sarvodaya shramadana* et la Fondation *sewalanka* pour faciliter le développement économique et social dans des domaines comme la réduction de la pauvreté, l'emploi des jeunes, le développement des compétences et la formation professionnelle, le développement rural et les projets de microcrédit. Le partenariat secteur public-ONG s'est avéré productif et profitable pour des milliers de bénéficiaires au sein des couches vulnérables de la société.

37. La politique nationale de l'éducation poursuit pour objectif global de garantir l'accès universel à une éducation de qualité. Le taux d'alphabétisation des adultes est relativement élevé, atteignant 90,7 %. Aux niveaux primaire et secondaire, l'enseignement est gratuit et obligatoire sur l'ensemble du territoire, l'enseignement universitaire étant lui aussi gratuit. Afin d'ouvrir les portes à une éducation de qualité aux élèves les plus brillants, dans les régions moins bien dotées, 15 000 bourses sont accordées chaque année aux établissements nationaux du pays au profit des élèves qui passent du primaire au secondaire. Comme l'enseignement lui-même est gratuit, cet apport financier est destiné à répondre à des besoins d'entretien. L'enseignement dispensé dans les universités d'État est aussi gratuit et assorti d'une aide financière. Chaque province dispose de son université, la province de l'Est de deux, le Nord et l'Est comptant en plus un collège universitaire. Il existe quatre universités dans le district de Colombo, en plus de l'Université ouverte, qui toutes admettent des étudiants de tout le pays.

38. Afin de favoriser la communication et la compréhension entre communautés, il a été décidé il y a une dizaine d'années de rendre obligatoire l'enseignement, en plus de l'anglais comme langue d'échange, du tamoul pour les élèves cinghalais et du cinghalais pour les élèves tamouls et ce, dès l'école primaire. En outre, le système national d'éducation offre la possibilité aux enfants de faire leurs études en anglais et la première promotion d'élèves éduqués en anglais dans le pays à avoir obtenu le certificat général d'éducation de niveau ordinaire est maintenant passée au niveau supérieur. Ces réformes non seulement faciliteront la communication et l'interaction entre les deux communautés linguistiques, mais, dans un contexte de mondialisation, contribueront aussi à multiplier les débouchés pour toutes les couches de la société.

39. Le Gouvernement a incorporé les notions de droits de l'homme et les valeurs civiques et éthiques dans les programmes scolaires afin d'inculquer aux enfants, dès leur plus jeune âge, le sens de la dignité humaine, un sentiment d'appartenance à la nation, une éthique professionnelle digne de ce nom et de solides valeurs sociales et culturelles. Le Comité interministériel sur les droits de l'homme a ouvert un dialogue avec les autorités en charge de l'éducation pour améliorer la qualité de l'enseignement des droits de l'homme et des outils pédagogiques utilisés à cet effet.

40. La politique nationale de la santé mise en œuvre depuis le début des années 50 obéit à la volonté d'offrir gratuitement à la population tout entière toute la gamme des soins de santé. Elle s'est appliquée aux programmes de soins préventifs et curatifs. Il est généralement admis que la gratuité des soins médicaux a contribué à la qualité de la santé et de la vie à Sri Lanka. L'espérance élevée de vie à la naissance (71,6 ans), les faibles taux de mortalité infantile (12 pour 1 000 naissances vivantes) et de mortalité maternelle (43 pour 100 000 naissances vivantes) attestent du niveau élevé de soins de santé dont jouit le peuple sri-lankais.

41. Le système sri-lankais de soins de santé a pour caractéristique que, tout en couvrant pratiquement l'ensemble de la population grâce à des services de soins de santé primaire gratuits dispensés par du personnel paramédical, il est étayé par un solide système d'aiguillage vers des centres de soins et des hôpitaux où travaillent des médecins. Le système de soins de santé allopathiques coexiste avec l'*ayurveda*, réglementée par l'État, et d'autres systèmes de médecine traditionnelle.

42. Sri Lanka est parvenue à maîtriser des maladies transmissibles comme le paludisme, l'encéphalite, la rougeole, la poliomyélite et la lèpre. En 2006, les autorités ont mis l'accent sur la lutte contre la rage, la dengue, la tuberculose et le VIH/sida. Dans le budget de 2007, il était proposé, à titre de projet spécial, d'améliorer tous les services de soins de santé dans le secteur des plantations. Des équipes de santé mobiles, des centres de planification familiale et des programmes d'éducation à la santé sont systématiquement organisés au niveau des divisions. Le plan directif

pour la santé 2007-2016 a pour but de faciliter l'accès de tous à des services de santé de qualité et modernes, l'accent étant mis sur les besoins des groupes à plus faible revenu et des membres vulnérables de la société. En 2004, alors que le tsunami avait mis à rude épreuve l'ensemble des infrastructures sociales, on a dû aux services de santé le fait qu'aucune épidémie majeure ne se soit déclenchée.

43. Le Parlement sri-lankais a adopté une loi pour lutter contre la consommation d'alcool et de tabac moyennant l'imposition de lourdes taxes et l'application d'autres règles. Sur l'ensemble du territoire, il est interdit de fumer dans tous les lieux publics clos, les autobus et les trains. Ces mesures ont été prises dans l'objectif de promouvoir un mode de vie sain de la naissance à la mort et de lutter contre les maladies graves non transmissibles. La loi interdit la publicité pour l'alcool (bière incluse) et le tabac.

44. Le Gouvernement a pris des mesures pour combattre la malnutrition chez les enfants et les femmes enceintes. Des repas gratuits à forte valeur nutritionnelle sont distribués à la mi-journée aux écoles dont les élèves affichent un taux de malnutrition supérieur à 40 %. Ce programme, dont le coût s'élève à 721 millions de roupies par an, bénéficie à un grand nombre d'élèves nécessiteux. Pour améliorer les pratiques nutritionnelles parmi les femmes enceintes, un «Mois national de la nutrition» a été déclaré en mai 2006. Un complément nutritionnel (*thripasha*) est distribué gratuitement aux femmes enceintes pour relever leur niveau de nutrition. En 2006, 715 211 femmes en ont bénéficié. La State Pharmaceuticals Corporation a lancé pour sa part un programme pour la fourniture de médicaments à prix réduits aux femmes enceintes, aux personnes âgées et aux enfants.

45. Le programme de développement du logement à long terme repose sur la politique «un toit pour chacun» et devrait répondre à une bonne partie de la demande actuelle croissante de logement. Cette politique vise à fournir l'aide de l'État aux groupes à faible revenu et à faire en sorte que la construction de logements s'inscrive dans des plans d'aménagement du territoire. La National Housing Development Authority est la principale institution du secteur public à mettre en œuvre des programmes de logement en faveur des groupes à faible revenu. En 2006, elle a enregistré la construction de 46 021 unités de logement au titre de divers programmes. Le Real Estate Exchange Ltd (REEL), entreprise publique, prévoit d'aménager et de reconstruire les logements insalubres pour en faire des abris d'un niveau satisfaisant dans les quartiers mal desservis des zones métropolitaines. Le but immédiat de ce programme de logement est de loger 2 700 familles appartenant aux groupes à revenu faible ou modeste. Par ailleurs, des programmes de logement spécialisé s'adressent aux personnes déplacées à long terme; avec l'aide de la Banque mondiale, il a été prévu de construire 5 580 unités à partir de 2008. Cinquante mille maisons seront construites pour les travailleurs des plantations (pour la plupart des Tamouls arrivés récemment de l'Inde), à qui la propriété du terrain sera reconnue et qui auront accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité. À ce jour, près de 11 000 maisons sont sorties de terre. Près de 85 000 maisons ont été soit reconstruites, soit nouvellement construites sur les 114 000 prévues pour reloger les personnes touchées par le tsunami.

46. La réduction de la pauvreté a été l'une des principales préoccupations des gouvernements qui se sont succédé à Sri Lanka. De nombreux projets ont été conçus tels que tickets d'alimentation pour l'achat de denrées essentielles, programme de bons d'alimentation, *Janasaviya* et projet *samurdhi* (prospérité) actuellement mis en œuvre par les pouvoirs publics. Ce dernier programme vise à assurer aux populations défavorisées un niveau de vie minimum tout en les aidant à sortir de la pauvreté. En 2006, le programme *samurdhi* a été renforcé par plusieurs projets d'activités génératrices de revenu: initiatives de développement communautaire et effort de renforcement des capacités, lancés pour aider les bénéficiaires de *samurdhi* à se sortir de la pauvreté et à relever leur niveau de vie. Le programme *janapubudu* a accordé des prêts d'un montant de 1 369 millions de

roupies pour financer de petites entreprises industrielles. Le programme *gam pubudu* vise à améliorer l'infrastructure dans les villages, tandis que le programme *diriya piyasa* s'emploie à remédier au problème d'abri des bénéficiaires et encourage le développement agricole pour rehausser les niveaux de revenu.

47. Une législation du travail élaborée, qui donne effet aux principales Conventions de l'OIT, assure la sécurité des salariés sur leur lieu de travail, en particulier des salariés du secteur industriel. En se rendant sur place, les inspecteurs du Département du travail veillent à l'application de la législation relative aux maladies professionnelles, aux accidents du travail et autres risques pour la santé et garantissent le respect des normes de sécurité en milieu industriel.

48. À Sri Lanka, la Campagne nationale pour la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire se déroule sous la houlette du Ministère des finances et de la planification avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies et l'aide directe à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Conseil national pour le développement économique réunit les partenaires des secteurs privé et public pour mettre au point politique économique et plans d'action. D'après le site Web des Nations Unies consacré à l'Observatoire des objectifs de développement pour le Millénaire, «Sri Lanka a longtemps été considérée comme un pays en développement exemplaire, dont les efforts pour atteindre des niveaux élevés d'alphabétisation des hommes et des femmes, de scolarisation et de santé ont été couronnés de succès malgré la faiblesse du niveau de revenu par habitant. Sri Lanka obtient de bons résultats en ce qui concerne la réalisation de la plupart des objectifs de développement pour le Millénaire.». Il est toutefois ajouté que les données ventilées font apparaître des écarts entre régions et entre groupes de revenu en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain. Sri Lanka se doit de remédier rapidement à sa contre-performance concernant l'objectif n° 1 (extrême pauvreté et faim). Le Gouvernement s'emploie à élaborer des stratégies pour répondre aux préoccupations qui s'expriment au sujet des objectifs n°s 1, 3 et 7 et demeure bien placé pour atteindre les autres objectifs.

49. Le tsunami de 2004 a fait 35 322 morts, entraîné le déplacement de plus de 500 000 personnes et endommagé ou détruit 114 000 foyers. Plus de 150 000 personnes ont perdu leurs moyens de subsistance. On a évalué le coût des dommages causés par le tsunami à l'économie à près de 4,5 % du PIB et à plus de 100 milliards de roupies (un milliard de dollars des États-Unis), dans les secteurs notamment de la pêche, de l'agriculture, du tourisme et des petites entreprises, qu'il s'agisse de la production de ces secteurs ou des moyens de subsistance qu'ils offraient. Le tsunami aurait fait 287 000 pauvres supplémentaires. Il a complètement détruit près de 79 000 maisons et en a endommagé 41 000 autres, laissant de 500 000 à 600 000 personnes sans abri. Bien qu'il n'ait pas eu sur la croissance macroéconomique un impact global aussi grave qu'on le craignait, Sri Lanka continue de se battre pour en surmonter les effets dévastateurs. On a évalué la perte de production en 2005 et 2006 à 330 millions de dollars des États-Unis et le nombre d'emplois perdus à 275 000. Les dégâts occasionnés ont certes été considérables, mais le processus de reconstruction a donné l'occasion d'améliorer ce qui existait auparavant. Les progrès de reconstruction ont été plus lents dans les zones touchées par le conflit mais le Gouvernement est déterminé à mener tous les projets de développement à leur terme. Les hôpitaux et les écoles endommagés pendant cette période ont été remis en état. La restauration des moyens de subsistance a démarré grâce à des projets de subventions en espèces, de remplacement des ressources et de microfinancement¹⁷.

50. Le Gouvernement cherche par ailleurs à surmonter les effets de plus de vingt années de conflit qui ont nui au développement, à la stabilité et à la vie démocratique. Il a apporté une aide humanitaire aux personnes déplacées par le truchement des secrétaires de district. Le Ministre chargé de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme a coordonné l'assistance fournie par les organisations humanitaires comme l'ONU, les donateurs et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui complétait les secours humanitaires accordés par les pouvoirs publics. Des denrées alimentaires, des abris, des produits non alimentaires ont été fournis aux personnes déplacées et autres communautés touchées par le conflit. En 2006, le Président a chargé un comité consultatif sur l'assistance humanitaire d'étudier et de régler les questions d'ordre humanitaire touchant au soutien et à l'assistance aux personnes déplacées et autres personnes touchées par le conflit. Ce comité, présidé par le Ministre chargé de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme, est composé de hauts fonctionnaires responsables de la défense, des affaires étrangères, de l'assistance et des secours humanitaires et de la reconstruction, ainsi que de représentants des coprésidents du processus de paix, des chefs des institutions des Nations Unies et du CICR. Organe d'élaboration des politiques et de coordination, il veille à ce que les personnes déplacées et autres personnes touchées par le conflit reçoivent les biens et services essentiels dont elles ont besoin.

51. Walter Kälin, Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, a visité Sri Lanka du 14 au 22 décembre 2007. Il s'est félicité de la coopération du Gouvernement et de ce qu'il avait facilité sa visite et déclaré par ailleurs qu'il jugeait encourageante la volonté des autorités de reconnaître l'existence de problèmes tout en étant disposées à reprendre ses recommandations sur les questions clefs. Le Gouvernement fait le nécessaire pour donner suite aux recommandations de M. Kälin.

52. En partenariat avec le HCR, le Gouvernement a mis au point une stratégie globale de mesures propres à renforcer la confiance et à favoriser la stabilisation, qui contribuera à relever les défis posés par la phase postérieure aux retours dans l'Est et assurera la durabilité de la réinstallation en restaurant la confiance parmi et entre les personnes anciennement déplacées et les communautés d'accueil. Dans l'avenir immédiat, l'accent sera mis sur le rétablissement économique, la sécurité, le développement des moyens de subsistance et l'infrastructure. Le Gouvernement a réussi à réinstaller près de 120 000 personnes déplacées et, grâce au déminage de 23 % de terres minées supplémentaires dans le district de Batticaloa, pourra réinstaller les populations déplacées restantes. Le service des personnes déplacées de la Commission sri-lankaise des droits de l'homme avec le concours du HCR, sous l'égide du projet national de protection des personnes déplacées et de la recherche d'une solution durable, a pris l'initiative d'élaborer un projet de loi détaillé sur les droits des personnes déplacées et des personnes de retour dans leur région d'origine pour compléter d'autres lois pertinentes telles la loi portant création de l'Agence de réinstallation (2007).

53. S'agissant des groupes de population défavorisés et marginalisés, Sri Lanka a lancé des projets spéciaux en faveur des femmes qui vivent dans des conditions difficiles, des personnes valides différemment, des personnes âgées, des sans-abri, des veuves et des familles monoparentales, des orphelins, des familles de détenus, des toxicomanes. Le projet comprend des volets de réadaptation communautaire des personnes handicapées, de formation professionnelle pour les personnes valides différemment, dans le Nord et l'Est du pays, de consultations familiales, de réadaptation des toxicomanes et des personnes qui vivent à la rue, et de création de centres d'orientation pour enfants. Fondé sur le cadre législatif fourni par la loi sur la protection des droits des personnes handicapées (1996, telle qu'elle a été modifiée) et la politique nationale en matière de handicap (2003), un nouveau projet de loi sur les droits des personnes handicapées a été rédigé et sera soumis en temps opportun au Parlement.

**B. Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
Convention contre la torture**

54. Depuis 1931, l'histoire de Sri Lanka est marquée par la participation à la vie publique d'un nombre toujours croissant de personnes ayant acquis une conscience politique et sachant s'exprimer. En exerçant au fil des ans leur droit de participer à la vie publique, les Sri-lankais ont occupé un espace démocratique comme aucun autre peuple à l'histoire comparable n'en a fait l'expérience.

55. La Constitution a été conçue de manière à préserver et promouvoir les valeurs démocratiques qui ont été progressivement acceptées à l'échelle universelle. La liberté dont jouissent les médias, presse tant écrite qu'électronique, dans les trois langues parlées à Sri Lanka, garantit la participation à la vie démocratique et permet de la surveiller de près. Les médias jouent en effet un rôle important dans la formation de l'opinion, les échanges et les débats publics sur les questions qui présentent un intérêt national et social. En 2006, le Gouvernement s'est dit disposé à inviter le Rapporteur spécial sur la liberté d'opinion et d'expression à Sri Lanka et, dans l'esprit de sa politique d'engagement constructif, est ouvert à l'échange d'idées sur les questions et préoccupations touchant à la liberté de la presse et autres problèmes du même ordre avec notamment le Rapporteur spécial.

56. Tous les droits consacrés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ont été incorporés dans le chapitre III de la Constitution intitulé «Droits fondamentaux» et dans d'autres textes de loi¹⁸. La Charte constitutionnelle des droits énumère les droits ci-après:

- Article 10 – Droit à la liberté de religion, droit à la liberté de conscience et droit de changer de religion;
- Article 11 – Liberté de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Article 12.1 – Droit à l'égalité et à l'égale protection de la loi;
- Article 12.2 – Interdiction de la discrimination fondée sur le sexe, la caste, la religion, la langue, la race, les opinions politiques et le lieu de naissance;
- Article 12.3 – Droit de ne pas faire l'objet de discrimination, de ne pas être défavorisé ou handicapé pour des raisons de race, de religion, de langue, de caste, de sexe ou tout autre motif du même ordre en ce qui concerne l'accès aux commerces, aux restaurants, aux hôtels, aux lieux de divertissement publics et aux lieux de culte de sa religion;
- Article 12.4 – Adoption de mesures positives d'étendue limitée en faveur des femmes, des enfants ou des personnes handicapées;
- Article 13 – Droit de ne pas faire l'objet d'arrestation, de détention et de châtiments arbitraires, droits afférents à la justice criminelle, y compris droit à la présomption d'innocence et droit d'être entendu en personne ou d'être représenté par un avocat dans le cadre d'un procès respectueux des garanties de la défense devant un tribunal compétent, et non-rétroactivité de la législation pénale; et

- Article 14 – Liberté de parole, de réunion pacifique, d’association, liberté, seul ou en association avec d’autres, et soit en public soit en privé, de manifester ses convictions religieuses par le culte, l’observance, la pratique et l’enseignement, et liberté pour soi ou en association avec d’autres de jouir de sa propre culture et de la promouvoir et d’employer sa propre langue, liberté de se livrer soi-même ou en association avec d’autres à toute occupation, profession, métier, affaire ou entreprise légale, liberté de circulation et de choisir son lieu de résidence à Sri Lanka et de revenir à Sri Lanka.

57. De nombreuses requêtes sont déposées chaque année et la Cour suprême a rendu nombre d’arrêts qualifiant les actes des agents de l’État de violations des droits fondamentaux des individus. Fréquemment, une indemnisation est exigée de l’État et, dans certains cas, de l’agent en question lui-même. La Cour suprême, invoquant l’article 4 d) de la Constitution¹⁹, a élargi la portée de la protection conférée par l’exercice de sa compétence en matière de droits fondamentaux afin d’y inclure également les procédures engagées au nom de l’intérêt général.

58. Outre le chapitre consacré aux droits fondamentaux, les dispositions relatives à la citoyenneté, au droit de vote pour tout citoyen âgé de plus de 18 ans et au droit qu’a toute partie à un procès d’obtenir l’interprétation ou la traduction de toute partie de la procédure constituent des sauvegardes supplémentaires inscrites dans d’autres parties de la Constitution.

59. À Sri Lanka, le droit à la vie n’est pas expressément posé en tant que droit fondamental²⁰. Cela étant, le Code pénal, tel que modifié en 1989, stipule qu’aucune condamnation à la peine capitale ne peut être prononcée à l’encontre d’une personne âgée de moins de 18 ans ou d’une femme enceinte et que cette peine ne peut frapper que les auteurs des crimes les plus graves. Un moratoire sur les exécutions est en vigueur depuis plus de trente ans et aucune exécution n’a eu lieu. En outre, Sri Lanka a appuyé l’adoption par l’Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-deuxième session d’une résolution proclamant un moratoire sur l’application de la peine de mort.

60. En 2007, le Parlement a adopté un texte de loi donnant effet aux articles 16, 20 et 24 du Pacte et renforçant les droits de l’auteur présumé d’une infraction ainsi que les droits de l’enfant, correspondant aux articles 14 et 24, respectivement, étant donné que ces droits n’étaient pas inscrits dans le droit interne. La promulgation de cette loi relative au Pacte avait pour objet d’instituer les droits de l’homme qui n’étaient pas jusque-là consacrés par une disposition de la Constitution. Cette démarche dénote une volonté résolue du Gouvernement de mettre en place une législation propre à assurer la mise en œuvre complète du Pacte international relatif aux droits civils et politiques²¹.

61. Le système de justice pénale offre de nombreux moyens juridiques de protection des personnes, notamment l’indemnisation de la victime d’une arrestation ou d’une détention illicites. La législation relative à la libération sous caution stipule que, hormis les cas où il est prévu que cette libération ne peut être accordée avant l’achèvement du procès, la libération sous caution doit être la règle et non l’exception. L’État fournit, à ses frais, un avocat commis d’office à toute personne accusée d’une infraction qui la rend passible de la peine capitale.

62. Sri Lanka a adhéré à la Convention contre la torture en 1994 et le Parlement a, immédiatement après, adopté les textes législatifs nécessaires pour donner effet aux dispositions de ladite Convention²². Sri Lanka a adopté une politique de tolérance zéro à l’égard de la torture. Aux termes de la loi sur le sujet, la torture est une infraction punie d’une peine de prison qui ne peut être inférieure à sept ans ni supérieure à dix ans en cas de condamnation à l’issue d’un procès devant la Haute Cour. Conformément à l’engagement que Sri Lanka a pris lorsqu’elle a présenté sa candidature au Conseil des droits de l’homme, en 2006, le Rapporteur spécial sur la torture,

M. Manfred Novak, a été invité à se rendre à Sri Lanka du 1^{er} au 8 octobre 2007. Cette visite avait pour objet de dresser un bilan de la situation concernant les allégations de torture et de renforcer le processus de coopération continue avec le Gouvernement en vue de soutenir les efforts faits par ce dernier pour améliorer l'administration de la justice.

63. Dans son rapport, M. Novak s'est dit encouragé par le fait que le Procureur général avait prononcé 34 inculpations en vertu de la loi contre la torture. Toutefois, à ce jour, ces poursuites n'ont donné lieu qu'à trois condamnations²³. Le Gouvernement considère que la torture est une infraction grave qui mérite une peine lourde. Il a donc institué pour cette infraction une peine incompressible. M. Novak a fait valoir que cette mesure a eu un effet quelque peu négatif s'agissant des condamnations d'auteurs de cette infraction et des peines prononcées. Le Gouvernement a donné au Rapporteur spécial l'assurance qu'il étudierait la pratique en matière de sentences dans d'autres juridictions, en consultation avec le bureau de M. Novak, afin d'envisager les réformes à apporter à la loi dans ce domaine. Le Gouvernement a constitué un groupe de travail chargé d'étudier les recommandations du Rapporteur spécial.

64. M. Novak a remercié le Gouvernement de lui avoir permis d'accéder sans restriction aux prisons et aux centres de détention de la police, y compris dans le cadre de visites à l'improviste, et de s'entretenir en privé avec des détenus. Il s'est dit pleinement conscient des problèmes que pose au Gouvernement le violent conflit qui oppose depuis longtemps celui-ci aux LTTE, en ajoutant que «[malgré] la situation difficile à laquelle les autorités doivent faire face sur le plan de la sécurité, Sri Lanka peut encore en principe défendre ses valeurs démocratiques, faire en sorte que les organisations de la société civile et les médias poursuivent leurs activités et maintenir l'indépendance du pouvoir judiciaire».

65. La Commission des droits de l'homme de Sri Lanka, dans l'esprit du Protocole facultatif à la Convention contre la torture, a entrepris un programme de visites à l'improviste dans les centres de détention tenus par l'État.

66. L'état d'urgence a été en vigueur de temps à autre à Sri Lanka à cause du conflit qui se poursuit dans le nord et l'est du pays et des pertes humaines et matérielles que continuent d'occasionner les activités terroristes dans d'autres régions du pays. Tout récemment encore, une réglementation d'urgence a été promulguée le 14 août 2005 à la suite de l'assassinat du Ministre des affaires étrangères Lakshman Kardirgamar. L'état d'urgence fait l'objet d'un réexamen mensuel par le Parlement en application de l'ordonnance sur la sécurité publique. La réglementation d'urgence a pour objet de maintenir un équilibre entre les droits et libertés individuels et les intérêts de la société dans son ensemble. L'article 15 de la Constitution de Sri Lanka permet de restreindre l'exercice des droits fondamentaux énumérés dans les articles 12, 13.1, 13.2 et 14. Aux termes de l'article 15.7, ces dispositions sont «soumises aux restrictions éventuellement imposées par la loi dans l'intérêt de la sécurité nationale, de l'ordre public et de la protection de la santé ou de la moralité publiques, afin d'assurer la reconnaissance et le respect voulus et les libertés d'autrui ou pour satisfaire aux exigences de bien-être général dans une société démocratique». La déclaration de l'état d'urgence et la promulgation d'une réglementation rendues nécessaires par la lutte contre les activités terroristes dans le pays sont également conformes aux articles 4 et 5 du Pacte. Par ailleurs, la Cour suprême de Sri Lanka a insisté sur la nécessité d'un lien logique entre l'objet et le contenu de la réglementation et n'a pas hésité à rejeter des réglementations excessives et à annuler les mesures prises en vertu de celles-ci.

67. Le Gouvernement juge particulièrement préoccupantes les allégations d'actes de torture, d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées (quel que soit le lieu où ils ont été commis à Sri Lanka). Lorsque ces allégations visaient les forces armées ou les services de police, des enquêtes impartiales ont été ouvertes et toutes les mesures punitives voulues ont été prises, dans les limites de la loi, y compris l'arrestation et la détention des membres des forces de sécurité présumés impliqués dans ces actes et les poursuites engagées contre eux. Telle est toujours la politique du Gouvernement. Compte tenu des préoccupations exprimées à propos d'affaires spécifiques touchant les droits de l'homme et autres questions humanitaires, le Ministère des affaires étrangères a mis sur pied, en avril 2007, un comité interministériel de coordination – mécanisme de collaboration qui se réunit chaque semaine – pour examiner ces préoccupations concrètes, pousser à un surcroît d'enquêtes lorsque des éléments de preuve concrets existent et définir des modalités qui aideraient à prévenir le renouvellement des incidents qui suscitent ces préoccupations.

68. Les services du Procureur général ont créé des unités spéciales dotées d'attributions spécifiques relatives aux droits de l'homme. Il y a ainsi une unité des personnes disparues, qui traite des questions relatives aux personnes dont la disparition est alléguée, une unité de la réglementation d'urgence, qui traite des affaires relevant de cette réglementation, et une unité de l'*habeas corpus*, qui traite des plaintes déposées concernant des personnes disparues. Ces unités aident au règlement rapide des questions qui leur sont soumises²⁴.

69. Le 7 juillet 2006, son Excellence le Président de la République a adressé des directives aux chefs des armées et de la police, en sa qualité de commandant en chef des forces armées et Ministre de la défense. Des directives similaires avaient été promulguées en juin 1995 et juillet 1997. Les directives de 1995 et 1997, ainsi que celles promulguées en 2006, n'instituent aucune nouvelle disposition juridique et ne font que reformuler les obligations des forces armées et de la police à l'égard des personnes arrêtées ou détenues telles qu'elles figurent dans les lois, règlements, décisions de justice et documents normatifs internationaux existants. Les directives de 2006 avaient pour objet de protéger les droits fondamentaux et de faire en sorte que les personnes arrêtées ou détenues soient traitées avec humanité, et comportent les sauvegardes suivantes:

- L'agent qui procède à l'arrestation doit s'identifier et indiquer les motifs de l'arrestation;
- Une attestation est délivrée aux proches de la personne arrêtée;
- La personne arrêtée doit disposer de moyens raisonnables de communication pour faire en sorte que son sort soit connu;
- Une déclaration de la personne arrêtée doit être enregistrée dans la langue du choix de ladite personne, ou bien celle-ci doit pouvoir rédiger une déclaration manuscrite;
- Si la personne arrêtée est un enfant de moins de 18 ans ou une femme, l'un de ses proches doit être autorisé à l'accompagner jusqu'au lieu où elle doit être interrogée.

70. Les directives insistent tout particulièrement sur le rôle de la Commission des droits de l'homme de Sri Lanka et exigent des forces armées et de la police qu'elles facilitent la tâche des agents de la Commission dans l'exercice de leur mandat relatif aux personnes arrêtées ou détenues. En outre, la Commission a été désignée en tant qu'organe auquel tous les cas d'arrestation ou de détention doivent être déclarés. Le Ministère de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme a réitéré en décembre 2007 la validité de ces directives et la nécessité de s'y conformer.

L'application de ces directives est surveillée par un comité dont les membres sont nommés par le Ministère susmentionné, parmi lesquels trois représentants la société civile. Les actions entreprises ont consisté notamment à effectuer des visites à l'improviste, et les mesures correctives requises ont été notifiées au Comité interministériel des droits de l'homme.

71. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires a fait état de l'existence de 5 516 cas en suspens sur un nombre total de 12 463 cas portés à l'attention du Gouvernement. Il signale également que 6 530 cas ont été éclaircis. Le Gouvernement note que plus de 5 000 cas parmi ceux en suspens concernent la période de trois ans allant de 1988 à 1990. Quatre commissions d'enquête (qui ont siégé entre 1994 et 2004) ont délibéré sur ces cas et les autres cas en suspens n'ont pas pu être éclaircis et réglés parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de conclusion du Groupe de travail. À la septième session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la délégation du Gouvernement sri-lankais s'est réunie avec le Groupe de travail et, à l'issue de cette discussion, a proposé une modalité permettant de fournir la documentation nécessaire qui permettrait au Groupe de travail de clarifier définitivement ces cas et de les rayer de la liste²⁵. Le Comité interministériel a proposé qu'une unité spéciale soit créée au sein des services du Procureur général pour faciliter l'action gouvernementale à cet égard.

72. S'agissant des chiffres actuels des disparitions, il semble que les informations sur les cas de disparition forcée ou involontaire ou d'enlèvement proviennent de plusieurs sources différentes: organisations internationales s'occupant des droits de l'homme et groupes de la société civile, Commission des droits de l'homme de Sri Lanka, CICR (à titre confidentiel) et police. Les écarts parfois très grands entre les chiffres cités rendent évidente la nécessité d'établir une source autorisée d'information sur ces incidents. La Commission des droits de l'homme de Sri Lanka signale qu'elle a commencé à constituer une base de données des incidents signalés et le Ministère de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme et les services de police ont engagé des discussions sur la collecte et la synthèse des données par le biais du Comité interministériel.

73. Les services de police ont reçu 342 plaintes contenant des allégations de disparition forcée pour l'ensemble du pays au cours de l'année civile 2007, parmi lesquelles 43 personnes dont le sort a pu être déterminé. Sur le total, 293 cas ont été signalés aux services de police dans le Nord et l'Est et 34 personnes ont été retrouvées. Il reste donc 299 cas non résolus de disparition pour l'ensemble de l'île, dont 259 signalés pour le Nord et l'Est. Les autorités sont certes pleinement résolues à mener des enquêtes minutieuses sur ces cas mais leur tâche demeure difficile tant que des conditions plus favorables n'ont pas été créées par le rétablissement d'une administration civile normale dans l'Est et la possibilité de mener des enquêtes dans l'ensemble de la province septentrionale. Le nombre total des assassinats signalés dans le pays en 2007 est de 1 648, dont 842 dans le Nord et l'Est. Pour l'ensemble du pays, 639 cas ont été résolus, dont 80 cas dans le Nord et l'Est. L'état de conflit a contribué à l'absence de progrès rapides dans ces enquêtes.

74. Le conflit qui dure depuis près de vingt-cinq ans a contrecarré les efforts faits par le Gouvernement pour engager des enquêtes et des poursuites en cas d'allégation de violation des droits de l'homme, surtout lorsque l'infraction a été commise dans une zone non pacifiée ou que les auteurs présumés, les victimes et/ou les témoins se sont enfuis ou vivent dans de telles zones²⁶. Certains témoins ou victimes hésitent à se faire connaître ou à apporter les éléments de preuve qui faciliteraient les enquêtes, de crainte des représailles et des menaces à la sécurité personnelle de leur famille. Ce problème n'est toutefois pas limité aux zones non pacifiées, en ce sens qu'il peut être considéré comme relevant d'une réticence générale des victimes et des témoins à s'engager dans une procédure pénale. Tels sont certains des obstacles sur lesquels buttent les autorités qui enquêtent sur ces allégations compte tenu de la complexité de la situation qui prévaut à Sri Lanka.

75. Pour régler ce problème, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi sur la protection des victimes et témoins d'infraction pénale. Ce projet de loi va être présenté sous peu à l'approbation du Parlement et le Gouvernement espère que son adoption renforcera la confiance du public dans le système d'application des lois et l'amènera à participer davantage aux enquêtes et aux poursuites. L'on espère que la promulgation de ce texte, outre qu'elle renforcera les enquêtes et poursuites pénales, assurera une plus grande participation aux enquêtes et aux poursuites portant sur des violations des droits de l'homme, y compris les cas de torture, d'assassinat, d'enlèvement et de disparition qui ne sont toujours pas résolus faute de preuve. La Commission d'enquête²⁷ a, en attendant l'adoption de ce texte, créé et mis en service une unité de la protection des témoins et des victimes qui a acquis une expérience pratique non négligeable des méthodes, des pratiques et de tout l'éventail des questions qu'aura à traiter un futur organisme officiel de protection des témoins et des victimes.

76. M. Philippe Alston, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la question des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, a été invité par le Gouvernement à se rendre à Sri Lanka. Le Gouvernement lui a fourni toute l'assistance et les facilités nécessaires à sa visite, qui a duré du 28 novembre au 6 décembre 2005. Il a ainsi pu s'entretenir longuement, dans le Sud, l'Est et le Nord du pays, avec des responsables gouvernementaux, des représentants des partis politiques, et de la société civile, des LTTE et de la Mission de surveillance à Sri Lanka, ainsi que des membres du corps diplomatique.

C. Convention relative aux droits de l'enfant

77. Près d'un tiers de la population sri-lankaise est âgée de moins de 18 ans. Sri Lanka est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux protocoles facultatifs. Comme on l'a vu plus haut, Sri Lanka peut se targuer d'un très bon bilan en matière de développement, d'éducation et de santé des enfants. Un ministère technique spécifique – le Ministère du développement, de l'éducation et de l'émancipation des femmes –, supervisant quatre organes officiels, à savoir l'Agence nationale de protection de l'enfance de Sri Lanka, le Département des probations et des services de protection de l'enfance, le Secrétariat à l'enfance, et le Programme de familles d'accueil *Sevana Sarana*, est chargé de formuler et de mettre en œuvre des politiques de promotion et de garantie des droits de l'enfant. Le Plan national d'action pour les enfants de Sri Lanka (2004-2008) a pour objectifs principaux l'accès à l'éducation, la réduction de la mortalité infantile, l'application de la loi sur le travail des enfants, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et l'élimination de plusieurs formes de sévices à enfants.

78. L'ordonnance relative aux enfants et aux adolescents constitue le fondement juridique de la protection de l'enfance et couvre un large éventail de questions. Sri Lanka a en outre pris plusieurs mesures de lutte contre l'exploitation des enfants et les abus dont ils peuvent être victimes. Des peines plus lourdes ont été instituées pour l'utilisation des enfants à des travaux qui ne conviennent pas à leur situation, y compris le versement de dommages-intérêts, conformément aux obligations en vertu de la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants. L'utilisation des enfants à des fins de pornographie, d'exploitation sexuelle, de mendicité et de trafic est également lourdement sanctionnée. L'adoption des enfants (spécialement l'adoption internationale) constitue un sujet de préoccupation et, en tant qu'État partie à la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale de 1993, Sri Lanka s'est doté d'un régime juridique strict de protection des intérêts des enfants. Le système de justice pénal est orienté vers la réadaptation des délinquants juvéniles. Des numéros d'appel téléphonique gratuits ont été mis en place pour permettre la communication en cas de sévices à enfants. Des systèmes de cybersurveillance suivent les agissements des prédateurs d'enfants qui opèrent sur Internet. L'Agence nationale de protection de l'enfance a été créée en 1998 dans le but de créer un organe

central qui ferait converger l'attention et les efforts sur la prévention des sévices à enfant, les poursuites à l'encontre des auteurs de ces sévices, la sensibilisation aux droits de l'enfant au niveau national, l'aide à l'élaboration des politiques des pouvoirs publics et l'assistance aux victimes de sévices. Une série de modifications apportées au Code pénal en 1995 a beaucoup contribué à renforcer la protection des enfants par de nouvelles dispositions pénales relatives à l'exploitation et la maltraitance d'enfant et par l'institution de peines plus lourdes frappant toute une série d'infractions lorsqu'elles sont commises sur des personnes âgées de moins de 18 ans²⁸.

79. La question des enfants et des conflits armés est un sujet particulier de préoccupation pour Sri Lanka, qui a activement contribué à mettre la question des enfants combattants sur le devant de la scène à l'Organisation des Nations Unies. Sri Lanka a volontairement collaboré avec le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies pour mettre sur pied une équipe spéciale pour le suivi de l'établissement de rapports chargée de donner effet à la politique de tolérance zéro du Gouvernement à l'égard du recrutement d'enfants. Tout est fait pour veiller à ce que les enfants qui ont été recrutés pour participer au conflit armé se voient offrir des moyens de réadaptation et de réinsertion. Ces efforts bénéficient du soutien du Commissaire général à la réadaptation nommé par le Président en 2006 pour diriger les activités de réadaptation et de réinsertion sociales des enfants ex-combattants. En application de sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'utilisation des enfants dans les conflits armés²⁹, Sri Lanka s'est activement employé, avec ses partenaires internationaux, notamment le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés du Conseil de sécurité, à mettre en œuvre des mesures visant à éliminer cette pratique.

D. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

80. La non-discrimination en fonction du sexe constitue un principe capital du corpus de droit relatif aux droits de l'homme à Sri Lanka. Le système juridique sri-lankais reconnaît depuis longtemps le principe d'égalité selon lequel les femmes mariées ont le statut de partenaire à part entière au regard de tous les droits relatifs à la propriété des biens, indépendamment du conjoint. Les femmes ont aussi le droit de vote depuis 1931. Sri Lanka a eu la première femme élue chef de gouvernement et a également élu une femme chef de l'État. Cela étant, la nécessité d'associer davantage les femmes à l'activité politique, sociale et économique a été reconnue en tant que priorité nationale.

81. Le Gouvernement a pris des mesures pour rendre les femmes plus autonomes en mettant en œuvre des politiques, des plans et des programmes destinés à améliorer la qualité de la vie des femmes et à accroître leur participation dans les instances de prise de décisions nationales. Il s'est en outre engagé à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes. Nous avons adopté en 1993 la Charte des femmes qui, bien qu'ayant un caractère de déclaration, confère à l'État des responsabilités précises pour qu'il puisse s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention.

82. Comme on l'a vu plus haut, les femmes à Sri Lanka bénéficient relativement largement du développement humain par rapport à d'autres pays de la sous-région. Le pays se situe au 89^e rang (sur 177) pour l'indice sexospécifique du développement humain et au 99^e rang pour l'indice du développement humain. La pleine réalisation de l'ODD 4 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – continue de poser des problèmes et il convient d'adopter des mesures concertées pour remédier aux déséquilibres qui subsistent en ce qui concerne la participation au processus de prise de décisions et le rôle des femmes dans la vie sociale et économique.

83. Une campagne nationale contre la violence à l'égard des femmes a été lancée en 2004 afin de réduire l'ampleur de l'acceptation sociale de ce phénomène. Le Bureau de la Police sri-lankaise chargé des affaires des femmes et des enfants dispose dans l'île de 36 services spécialisés qui sont placés sous la supervision du commissaire adjoint de la police du district correspondant.

84. Touchée elle-même par un conflit, Sri Lanka juge important de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité dans la mesure où des millions de femmes et d'enfants dans le monde continuent de pâtir des conséquences de conflits et d'actes terroristes. Nous reconnaissons la nécessité de remédier aux graves violations des droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit armé et ne doutons pas du rôle que peuvent jouer les femmes dans la consolidation de la paix. Sri Lanka souscrit sans réserve à l'idée de dynamiser l'intégration des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

E. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

85. Le chapitre de la Constitution sri-lankaise consacré aux droits fondamentaux énonce sans ambiguïté le principe de la non-discrimination raciale et de l'égalité d'accès pour tous aux lieux publics quelle que soit son origine raciale/ethnique. La Cour suprême a pleinement approuvé ces dispositions et établi une importante jurisprudence en la matière, y compris en cassant des décisions exécutives et administratives considérées comme contraires à l'égalité et à l'équale protection des citoyens devant la loi.

86. La question linguistique a été l'une des causes profondes du problème ethnique dans le pays. Le Gouvernement a pris des mesures concertées pour garantir les droits linguistiques conformément à ses obligations constitutionnelles. Étant donné la nécessité de garantir les droits linguistiques et de prendre acte du multilinguisme de la société sri-lankaise, la Constitution a reconnu au chapitre IV, en adoptant en 1987 un amendement trop longtemps différé, l'égalité de statut des langues cinghalaise et tamoul en tant que langues officielles de la République. L'anglais est reconnu comme la langue de liaison. Pour garantir les droits linguistiques conformément à la Constitution, une Commission et un Département des langues officielles ont été établis par la loi. Un Institut national de l'enseignement des langues a récemment été créé afin de renforcer la formation et d'appuyer la recherche, l'archivage et la diffusion de l'information concernant la mise en œuvre de la politique linguistique. Le Gouvernement a également adopté des mesures administratives qui favoriseront l'acquisition de compétences bilingues dans tous les secteurs de la fonction publique, en particulier dans la police.

87. Une première mesure importante adoptée conformément au treizième amendement à la Constitution a été l'entrée en fonctions dans la police de 175 personnes d'origine linguistique tamoule (dont 50 femmes) dans la province orientale. Sri Lanka applique dans la police une politique de recrutement non discriminatoire, mais le clivage linguistique, le conflit en cours et la crainte de représailles terroristes contre les personnes qui s'engagent dans les services de sécurité et de maintien de l'ordre ont limité le recrutement parmi les groupes minoritaires.

88. Les mécanismes de partage du pouvoir proposés dans le cadre du treizième amendement à la Constitution permettront une participation plus effective des minorités ethniques à la vie publique et une meilleure représentation de leurs intérêts dans l'élaboration des politiques portant sur des questions qui les concernent directement.

F. Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

89. Sri Lanka a adhéré à la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants en 1996 et présentera bientôt son rapport périodique, en application de l'article 73, paragraphe 1, de la Convention. Une grande partie de la population sri-lankaise travaille à l'étranger³⁰ et Sri Lanka s'intéresse tout particulièrement aux droits des travailleuses migrantes. Elle attache une importance prioritaire – et a régulièrement réaffirmé sa position sur ce point – à la nécessité que les pays d'accueil souscrivent à la Convention pour faire de cet instrument un solide cadre juridique qui protège les droits des travailleurs migrants en prescrivant des normes internationales minimum. En tant que pays d'envoi, Sri Lanka a établi deux ministères de tutelle chargés respectivement des relations professionnelles et de la main-d'œuvre et de la promotion et de la protection de la main-d'œuvre à l'étranger. Relevé de ce dernier ministère, le Bureau sri-lankais de la main-d'œuvre à l'étranger est le bras opérationnel du Gouvernement chargé de faciliter des migrations sûres et de fournir une protection et une aide sociale aux travailleurs migrants. Il s'efforce en outre de réglementer le secteur de la migration de main-d'œuvre et de promouvoir la main-d'œuvre sri-lankaise à l'étranger. Il assure également une orientation et une formation avant le départ.

90. Il y avait jusqu'à récemment à Sri Lanka un certain nombre de personnes d'origine indienne qui avaient été amenées comme main-d'œuvre sous contrat par le pouvoir colonial britannique et qui, bien qu'établies dans le pays depuis plusieurs générations, n'avaient pas acquis la nationalité sri-lankaise. Les Gouvernements indien et sri-lankais ont reconnu qu'il s'agissait d'un problème commun et ont fini, en 1964, par conclure un accord en vertu duquel un certain nombre de personnes devaient obtenir la nationalité sri-lankaise, les autres devant être rapatriées en Inde pour obtenir la nationalité indienne. Le sort de quelque 100 000 personnes n'avait malheureusement pas été réglé par cet accord, devant être considéré ultérieurement. La plupart de ceux qui souhaitaient la nationalité sri-lankaise l'ont cependant obtenue dans les années 80, et une nouvelle loi de 2003 sur l'octroi de la nationalité aux personnes d'origine indienne dispose que toutes les personnes non concernées par les précédents accords, parmi les personnes résidant à Sri Lanka depuis 1964 (et leurs descendants), jouissent de tous les droits inhérents à la nationalité.

91. Bien que partie à toutes les principales conventions de l'OIT, Sri Lanka n'a pas encore ratifié les Conventions n^{os} 97 et 143 sur les travailleurs migrants (datant respectivement de 1945 et 1975). Reconnaisant les obligations découlant de l'acceptation de l'acte constitutif de l'OIT, le Gouvernement s'est efforcé de présenter des rapports à l'OIT sur les questions relatives aux travailleurs migrants.

IV. RÉALISATIONS, BONNES PRATIQUES, DIFFICULTÉS ET PRINCIPALES CONTRAINTES

92. Sri Lanka a été élue au Conseil des droits de l'homme pour la période biennale 2006-2008. La délégation sri-lankaise, conduite par le Ministre de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme, a participé activement à chaque session du Conseil. En tant que présidente du Groupe asiatique en 2007, Sri Lanka a largement contribué à l'établissement d'un consensus au sujet du processus essentiel que constitue le développement institutionnel du nouveau Conseil. Conformément aux engagements pris en 2006, Sri Lanka a fait preuve d'un grand esprit d'ouverture et de transparence en travaillant de façon constructive avec plusieurs hauts responsables des Nations Unies qui se sont rendus dans le pays à l'invitation du Gouvernement³¹. En juin 2007, Sri Lanka a été élue à la vice-présidence du Conseil en tant que représentante du Groupe asiatique. Sri Lanka présentera de nouveau sa candidature en 2008 et a pris plusieurs engagements à cet égard.

93. Le Gouvernement reconnaît qu'il est essentiel de renforcer le dispositif de protection des droits de l'homme à la disposition de la population sri-lankaise. Le chapitre de la Constitution consacré aux droits fondamentaux ne traite pas des droits économiques, sociaux et culturels et ne prend pas en compte les droits environnementaux ni les droits collectifs. Le Gouvernement reconnaît qu'il est indispensable de garantir toute la gamme des droits de l'homme pour faire en sorte que le dispositif de protection des droits de l'homme en place inspire confiance et pour permettre au pays de mieux s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qu'il a ratifiés, en énonçant ces droits dans la loi suprême du pays et en assurant leur respect. Le Gouvernement a donc établi un groupe de coordination – composé de représentants du Gouvernement, de membres de la société civile et de spécialistes – qui est chargé de rédiger une charte constitutionnelle des droits. Une telle charte contribuera à consolider les valeurs du respect de la dignité humaine de tous les habitants de Sri Lanka, quels que soient leur origine ethnique, leur culture, leur langue, leur religion, leur sexe, leur caste ou d'autres considérations de ce type. Le processus de consultation nationale envisagé conduira à faire mieux connaître les questions relatives aux droits de l'homme et le dispositif de protection existant à Sri Lanka et réunira des personnes d'origines ethnique ou sociale différentes appelées à se concerter et à s'entendre sur les éléments fondamentaux de la charte des droits de l'homme. Le projet proposé devrait au bout du compte traduire la volonté, les aspirations et la vision de l'avenir de la population sri-lankaise.

94. Le renforcement de la Commission sri-lankaise des droits de l'homme est un impératif pour le Gouvernement, qui en a fait une priorité. La nécessité d'élargir le mandat et les pouvoirs de la Commission a été occultée par le débat soulevé par l'inconstitutionnalité supposée de la désignation des commissaires par le Président, à cause de l'absence de fonctionnement du Conseil constitutionnel³². Deux initiatives ont été conçues pour remédier à ce problème. La première concerne la commission parlementaire sur le dix-septième amendement à la Constitution, qui a engagé des délibérations prolongées à propos de l'adoption éventuelle d'amendements constitutionnels qui permettraient de prévenir à l'avenir toute impasse dans la formation du Conseil constitutionnel. Les recommandations de cette commission seront rendues publiques en temps utile. La seconde initiative consiste en une motion, actuellement examinée par le Parlement, qui propose la constitution d'une commission parlementaire pour examiner le mandat et les pouvoirs statutaires de la Commission des droits de l'homme en vue de les renforcer³³. Cette seconde initiative complétera et renforcera les résultats de la première. Le Gouvernement compte, grâce à ces mesures, renforcer les pouvoirs et les fonctions de la Commission des droits de l'homme afin de lui permettre de s'acquitter de son rôle statutaire conformément au plan stratégique pour 2007-2009 qu'elle a récemment rendu public. Une autre considération importante est l'extension du réseau des bureaux régionaux de la Commission ainsi que le renforcement des capacités et la formation des responsables et du personnel d'appui.

95. Le Gouvernement doit aussi examiner les implications du jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Singarasa*³⁴ concernant l'application des instruments internationaux en droit interne ainsi que le respect des obligations découlant du droit international – en particulier du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui autorise les particuliers des États parties à présenter une communication au Comité des droits de l'homme pour qu'il l'examine. Le jugement de la Cour suprême dans cette affaire est actuellement examiné par les autorités gouvernementales compétentes, qui doivent régler un certain nombre de points soulevés par cette décision.

96. Le Gouvernement doit d'autre part réfléchir sérieusement à la nature et au fonctionnement des mécanismes qu'il doit mettre en place pour assurer l'examen et le suivi:

- Du respect au niveau national des obligations découlant des instruments internationaux;
- Des conclusions des organes de suivi des traités; et
- Des recommandations formulées par les rapporteurs spéciaux et les autres mécanismes et procédures des Nations Unies (groupes de travail et représentants spéciaux).

97. Comme on l'a vu plus haut, des dispositions législatives concernant la protection des témoins et des victimes ont été prévues; elles sont en train d'être mises au point et seront promulguées prochainement. Le principal problème pour le Gouvernement à cet égard est de faire en sorte que les nouveaux mécanismes institutionnels qui verront le jour soient dotés de capacités suffisantes et adaptées pour pouvoir, dès leur création, fonctionner de façon efficace et rationnelle et répondre ainsi aux attentes nationales et internationales.

V. PRINCIPALES PRIORITÉS NATIONALES – INITIATIVES ET ENGAGEMENTS

98. Le Gouvernement a défini les éléments suivants:

- Plan national d'action relatif aux droits de l'homme – améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme dans tous les domaines – le plan fixera les objectifs à atteindre pour les cinq prochaines années (à partir de 2009), facilitera une approche globale de la protection et de la promotion des droits de l'homme et permettra de renforcer la coopération entre le Gouvernement et la société civile;
- Application intégrale du treizième amendement à la Constitution;
- Développement et relèvement économique de la province orientale, accompagnés du rétablissement et de la redynamisation des institutions démocratiques, avec notamment une formation aux pratiques et principes politiques à l'intention des anciens militants;
- Croissance économique accélérée incluant tous les Sri-Lankais – réalisation intégrale des OMD d'ici à 2015 et élaboration d'une stratégie OMD-plus;
- Application de la loi et de la politique relatives aux langues officielles et poursuite de la promotion du bilinguisme, en particulier parmi les forces de sécurité et dans l'administration publique;
- Mesures propres à renforcer la confiance et mesures de stabilisation: mise en œuvre du plan d'action en faveur des personnes déplacées et des communautés touchées par le conflit, y compris les communautés d'accueil;
- Élaboration d'une politique globale et uniforme d'indemnisation pour les personnes déplacées et dépossédées;

- Mise au point, discussion et adoption de la charte des droits des personnes déplacées;
- Adoption de dispositions législatives concernant la protection des victimes et des témoins et mise en œuvre du programme;
- Charte des droits constitutionnels – extension des droits garantis par la Constitution pour prendre en compte les droits économiques, sociaux et culturels, les droits collectifs et les droits environnementaux;
- Garantie du droit à l’emploi – notamment, rémunération juste, conditions de travail sûres et égalité entre les sexes;
- Campagne d’information et de formation sur la Déclaration universelle des droits de l’homme – à l’occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration, conformément à la résolution du Conseil des droits de l’homme concernant la définition d’objectifs volontaires relatifs aux droits de l’homme;
- Réadaptation et réintégration des anciens combattants – en particulier des enfants et des jeunes ayant besoin d’une formation pour trouver un emploi productif;
- Amélioration et rénovation des centres de détention;
- Amélioration des moyens du Département des enquêtes judiciaires de la police pour l’aider à mener des enquêtes, avec une formation complémentaire en matière d’interrogatoire et d’instruction;
- Défense des droits des personnes handicapées conformément aux principes de la Convention;
- En tant que membre du Conseil des droits de l’homme et contribuant au développement institutionnel du Conseil et à l’élaboration de ses méthodes de travail et de ses procédures, Sri Lanka continuera d’avoir et de promouvoir une coopération et un dialogue constructifs avec le Conseil afin d’assurer la protection et la promotion des droits de l’homme aux niveaux national et international.

VI. BESOINS EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET D’ASSISTANCE TECHNIQUE

99. Le Gouvernement sri-lankais sollicite l’appui de ses partenaires internationaux dans les domaines ci-après:

- Renforcement des capacités nationales pour l’établissement des rapports demandés par les organes conventionnels et pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations des procédures et mécanismes spéciaux des Nations Unies, notamment pour assurer le suivi à l’échelon national de l’application des instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme;
- Éducation et formation permanentes des membres de la police et des forces armées en ce qui concerne les droits de l’homme et le droit humanitaire international;

- Amélioration de la formation linguistique, avec mise au point de simulations et de jeux de rôle (également pour la formation dans le domaine des droits de l’homme);
- Formation destinée à des services spécialisés de la police, par exemple formation aux techniques d’enquête pour le Département des enquêtes judiciaires et le Groupe des enquêtes spéciales – y compris en ce qui concerne les enquêtes médico-légales et l’utilisation de techniques modernes;
- Amélioration du traitement des dossiers et des procédures de suivi dans l’ensemble du processus de justice pénale, en particulier dans les établissements pénitentiaires;
- Appui technique pour la mise en place d’une direction de liaison civile et militaire;
- Appui et assistance techniques pour la réalisation d’un inventaire national des initiatives entreprises dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l’homme, ainsi que des principales lacunes et des problèmes à régler – cet inventaire servira de base au plan national d’action;
- Élaboration du plan national d’action – exemples comparatifs, assistance technique;
- Examen national et révision des lois à la lumière des normes établies et énoncées dans les droits fondamentaux et les obligations internationales en matière de droits de l’homme;
- Renforcement des capacités nationales dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l’homme, notamment appui à la Commission sri-lankaise des droits de l’homme et au Ministère de la gestion des catastrophes et des droits de l’homme;
- Appui au Bureau du Procureur général pour liquider l’arriéré des affaires concernant de graves violations des droits de l’homme, notamment les cas de disparitions involontaires ou forcées.

Notes

- ¹ Decision 6/102, Follow-up to Human Rights Council resolution 5/1; adopted by the Council on 20 September 2007.
- ² 196 of whom are elected on the basis of District Proportional Representation and 29 in a National List declared elected on the basis of National PR.
- ³ In the Directive Principles of State Policy in the Constitution (Chapter VI), the State has the responsibility to establish a democratic, socialist society the objective of which includes the full realization of the fundamental rights and freedoms of all persons.
- ⁴ International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights; International Covenant on Civil and Political Rights; International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination; Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women; Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment; Convention on the Rights of the Child; International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families.
- ⁵ See Annex A – Analysis of conformity of Sri Lankan law with key international instruments on human rights to which Sri Lanka is a State Party.
- ⁶ Human Rights Commission Act No. 21 of 1996.
- ⁷ The Attorney-General's Department has full functional independence and autonomy but for purposes of administration is nominally under the purview of the Ministry of Justice.
- ⁸ This unique mechanism was created in consultation with the Office of the High Commissioner for Human Rights.
- ⁹ See <http://www.police.lk/divisions/hr.asp>.
- ¹⁰ Preamble to the 1978 Constitution.
- ¹¹ Optional Protocol to the CRC on the involvement of children in armed conflict (2000); Optional Protocol to the CRC on the sale of children, child prostitution, and child pornography (2000); Optional Protocol to ICCPR, concerning individual petition (1966); Optional Protocol to CEDAW, concerning individual complaints and inquiry procedures (1999); Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide (1948); Slavery Convention (1926 as amended in 1955); Convention for the Suppression of the Traffic in Persons and of the Exploitation of the Prostitution of Others (1949); United Nations Convention against Transnational Organized Crime (2000); the United Nations Anti-Corruption Convention (2003) as well as a number of ILO instruments dealing with labour rights.
- ¹² Act No. 4 of 2006.
- ¹³ The GOSL invited the United Nations Working Group on Disappearances to undertake missions in 1991, 1992 and 1999 and United Nations Committee Against Torture in 2000. In 2005, the Special Rapporteur on extra-judicial, summary or arbitrary executions and the Special Rapporteur on the freedom of religion or belief visited Sri Lanka. The Special Representative of the United Nations Secretary General for children and armed conflict undertook a visit to Sri Lanka on the invitation of the GOSL in 2006.
- ¹⁴ The present configuration in Parliament does not make for expeditious passage of a constitutional amendment which requires a two-thirds majority and, in some instances, a national referendum for enactment. It is likely that, in this case, any extensive amendments will require both approval of Parliament and the people at a referendum.
- ¹⁵ The ICESCR requires States Parties to undertake steps “to the maximum of its available resources, with a view to achieving progressively the full realization of the rights recognized” in the Covenant (Article 2(1)). Further, Article 23 enumerates the ways in which the rights of the Covenant can be realized, i.e. by the “conclusion of conventions, the adoption of recommendations, the furnishing of technical assistance and the holding of regional meetings and technical meetings, for the purpose of consultation and study organized in conjunction with the Governments concerned.”
- ¹⁶ Based on purchasing power parity.
- ¹⁷ In light of increasing trends in the occurrence of natural disasters, the Government has given due consideration to adopting mitigation measures to minimize the damage caused by such calamities in future. A separate Ministry was established in 2006 for the purpose of disaster management. A ten year roadmap for disaster mitigation was prepared including 109 projects identifying key areas for intervention.

¹⁸ A reference was recently made by the President, invoking the consultative jurisdiction of the Supreme Court under Article 129 of the Constitution seeking the opinion of the Court as to the status of justiciability of the ICCPR rights in the Constitution and other local legislation consequent to the enactment of International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) Act, No. 56 of 2007. The GoSL's position is that these rights are all expressly incorporated in law or are otherwise made enforceable. The Supreme Court's report is awaited at the time of writing.

¹⁹ See paragraph 8 *supra*.

²⁰ However, Article 13 (4) contains the provision that "No person shall be punished with death or imprisonment except by order of a competent court, made in accordance with procedure established by law." The Supreme Court in its determinations in the cases of Sriyani Silva (wife of deceased Jagath Kumara) v. Iddamalgoda, Officer in Charge, Police Station Payagala and others (2003) and Rani Fernando (wife of deceased Hewage Lal) v. Officer in Charge, Police Station, Seeduwa and others (2004), recognized the right to life, as a right falling within the scope of existing fundamental rights enshrined in the Constitution. Thus in instances of lacuna in domestic legislation, the courts have been proactive in recognizing broad international human rights, in keeping with Sri Lanka's obligations under international law.

²¹ See Annex A for a comprehensive analysis.

²² Convention Against Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment Act, No. 22 of 1994.

²³ Professor Nowak referred to cases of relatively recent origin. To date there are approximately 79 indictments forwarded over a longer period and prosecutions have been launched against approximately 115 members of the armed services and police.

²⁴ Pursuant to the Government's policy of viewing acts of abduction, disappearance and extra-judicial killings as well as wrongful confinement with utmost concern, and ensuring that there are no allegations of impunity, the Attorney-General has, between 2004 and the present, forwarded over 200 indictments to the High Court in respect of approximately 600 members of the armed services and police. The commission of these offences were disclosed and the prosecutions arose out of the inquiries of Presidential Commissions of Inquiry inquiring into acts of disappearance, abductions, wrongful confinement and extrajudicial executions which took place prior to 2004.

²⁵ These measures include 1) issuance of Government certification based on the relevant Commission of Inquiry that the person in question was determined as missing; 2) based on the Commission's recommendation, that compensation was paid to the next-of-kin; and 3) the issuance of a death certificate notwithstanding the absence of a body under special legal provisions so that matters relating to inheritance, marriage and disposal of estates could be commenced under the appropriate private law. Upon completion of this procedure the Working Group will communicate the information to the complainant who will be given 6 months to respond. If no response is received, the matter will be considered closed. In addition, the Government was requested to inform the Working Group if any perpetrators were identified in relation to any of these cases and, if prosecutions were initiated, the details thereof.

²⁶ Other factors include the need to establish bona fides of allegations in the context of the LTTE adopting a practice of pressuring persons to make false complaints against the Government. Investigations have revealed that, in some cases, persons allegedly abducted have gone overseas or are residing in uncleared areas. An officer of the Child Protection Authority was detained in the Vanni when he attempted to make inquiries relating to child abductions. In another case 10 of 48 children said to have been abducted/recruited by armed groups were found to have returned home or left Sri Lanka.

²⁷ See paragraph 20 *supra*.

²⁸ Penal Code (Amendment) Act No. 22 of 1995.

²⁹ Relevant changes have also been made in the Penal Code stipulating that any person who engages or recruits a child for armed conflict shall be guilty of an offence and shall on conviction be liable to a term of imprisonment not exceeding 30 years.

³⁰ 203,841 documented workers as of 2006 and an unverifiable number of undocumented workers.

³¹ Several senior United Nations officials visited Sri Lanka and made recommendations on improving the human right situations of the respective areas of their mandates. Ms Asma Jahangir, United Nations Special Rapporteur on freedom of religion or belief, Professor Phillip Alston, Special Rapporteur on Extra-judicial, Summary or Arbitrary Executions, Professor Manfred Nowak Special Rapporteur on Torture, Ms Louise Arbour, United Nations High Commissioner for Human Rights and Mr Walter Kaelin Special Representative of United Nations Secretary-General on the human rights of IDPs have visited Sri Lanka during the past two and a half years.

³² The Constitutional Council is a multi-partisan mechanism created by the 17th Amendment to the Constitution (2001) that, *inter alia*, makes recommendations of persons to be appointed to the HRCSL. Such recommendations are made to the President who then appoints the members of the Commission. The second Constitutional Council has not been functioning since 2005 due to lack of consensus among minority parties in Parliament relating to their nominee. In 2006, the President directly appointed the members of the HRCSL due to the non-functioning of the Constitutional Council.

³³ The Motion also proposes the consideration, by the Select Committee, of the implications of the introduction of post-enactment judicial review of legislation.

³⁴ Singarasa v. The Attorney General (S.C. Spl(LA) No. 182/99 - SCM 15.09.2006).
